

Mishna Kiddouchin

Les modalités du mariage



Placer sous le talit de son mari, l'épouse reçoit sa protection, en même temps que le couple reçoit la bénédiction divine.

Le mariage engage un homme et une femme à construire un foyer. Si l'amour en est le ferment, il existe aussi des modalités pratiques pour vivre ensemble.

La Torah pose trois devoirs de l'homme envers son épouse: la nourrir, la vêtir, la satisfaire, cela pour la rendre heureuse.

En posant le mariage comme "acquisition", les rabbins ont voulu souligner ses devoirs, dans le but de protéger l'épouse contre toutes les difficultés de l'existence.

משנה קדושין פרק א משנה א

האשה נקנית בשלש דרכים וקונה את עצמה בשתי דרכים נקנית בכסף ובשטר ובביאה בכסף בית שמאי אומרים בדינר ובשוה דינר ובית הלל אומרים בפרוטה ובשוה פרוטה וכמה היא פרוטה אחד משמנה באיסור האיטלקי וקונה את עצמה בגט ובמיתת הבעל היבמה נקנית בביאה וקונה את עצמה בחליצה ובמיתת היבם:

ר' עובדיה מברטנורא

האשה נקנית - לפי שאין האשה מתקדשת אלא מדעתה, תנא האשה נקנית ולא תנא האיש קונה.

Mishna Traité Kiddouchin, chapitre 1, Mishna 1

La femme est acquise [mariée] de trois manières et retrouve son indépendance de deux manières: elle est acquise par de l'argent [que lui remet le mari], par un contrat et par une relation sexuelle [en vue du mariage]. En ce qui concerne la somme d'argent [minimale], la Maison de Chamaï dit: un dinar ou l'équivalent d'un dinar et la Maison d'Hillel dit: une pérouta [qui était la monnaie la plus petite] ou l'équivalent d'une pérouta. Et à quoi correspond une pérouta? *Un huitième* de pièce italienne. Et elle retrouve son indépendance par l'acte de divorce ou par la mort du mari. De même la yébama [la veuve qui devait épouser son beau-frère] est acquise par relation sexuelle et retrouve son indépendance par la cérémonie du déchaussement [cf. Dt 25, 10] et par la mort du beau-frère.

Rabbi Obadia de Bartinouro

La femme est acquise: du fait que la femme n'est épousée que par son consentement, il est écrit "la femme est acquise" et non "l'homme acquiert".